



Mairie d'AUBY
Contrat MAGIC GLISS
Décision n°2025/153/SF

Publié le 29 septembre 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire pour la mise en place d'une patinoire et d'un carrousel pour le marché de Noël.

Vu les crédits inscrits sur la ligne budgétaire n° 611,

Le Maire

Décide :

De passer un contrat avec « MAGIC GLISS » pour la mise en place d'une patinoire et d'un carrousel pour le marché de Noël le vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 décembre 2025 sur la place de la République d'Auby.

De payer la somme de 10 680€ TTC :

MAGIC GLISS
27 rue Saint Sauveur
80200 PERONNE

AUBY, le 22 Septembre 2025.

Bernard CZECH,

Maire



1.1.1_DEC_20250916_BCZECH_FETEEVENEMENTIEL_CONTRAT_MARCHE DE NOEL_MAGIC GLISS